—Et vous n'avez vu que moi ..

Ça vaut mieux, mademoiselle! Oui, ça vaut mieux, ça m'a fait du bien. Des êtres comme vous, ça calme bien des colères ..Ça...ça rachète les autres. ça. .ça fait croire que, quelquefois, des anges descendent sur la terre...Morbleu! voulez-vous permettre, mademoiselle?...

Il lui tendait la main.

—Ce n'est qu'une main de travailleur.

Elle n'hésita pas à lui donner la sienne, si longue et si fine, aux doigts fuselés. Il lui semblait que cet homme lui apportait, en quelque sorte, le sardon de son père.

—Et dites-moj que vous me croyez un honnête homme, mademoiselle!

—Certes! pronça-t-elle.

Il valait tout autant que bien des grands seigneurs qui formaient son monde à elle.

—Là, me voilà tout calme, tout content.

Il allait partir, mais Jacqueline le retint.

—Vous oubliez, monsieur, que vous ne devrez pas rentrer chez vous les mains vides.

—Alors, je dirai à mon ami....

—Rien. Et puis, si vous êtes si délicat, considérez ces deux cents francs, que je prends sur mon argent à moi, je vous le jure, comme un prêt. Il est si facile de trouver des malheureux autour de soi; vous les rendrez à ceux qui vous paraîtront les plus dignes d'être aidés.

Après s'être un peu dandiné, il consentit à prendre l'argent.

—Oh! pas pour moi! je n'en aurais pas besoin! Le temps de retourner à la Compagnie et de monter sur son siège! C'est jamais le travail qui me manquera.

Et il s'en fut, le cœur tout gonflé d'émotion, de reconnaissance. Et, en traversant la cour de l'hôtel, il chancelait. Il ne vit même pas le concierge qui voulait entamer la conversation avec lui et qui vint aussitôt communiquer son étonnement à Jacqueline:

—Je ne sais pas ce que Mademoiselle a pu lui faire à ce cocher; mais il pleurait et il murmurait: "Ah! la brave petite demoiselle! La brave petite demoiselle!...."

Ce que Jacqueline avait fait? Oh! bien peu de chose! Réparer, dans sa petite mesure, le mal causé par son père; calmer une âme endolorie par la faute de son père.

Elle regarda la chambre du marquis. qui attendait, assez inquiet. Il n'avait pas voulu que sa femme intervint, dans la crainte que cela n'éveillât de nouveaux soupçons chez sa fille.

—Eh bien! ce Bonenfant? fit-il d'un ton détaché, comme paraissant ne s'intéresser que très médiocrement à lui

—Un bien brave homme, père.

—Que voulait-il, enfin?

—Vous remercier d'avoir si vivement insisté pour sa mise en liberté.

—Tu lui as donné?......

—Peu de chose. Il est bien trop fier pour accepter la somme que vous avez fixée.

—Où la fierté va-t-elle se nicher? s'écria la marquise.

Et elle et son mari éclatèrent de rire, tandis que Jacqueline songeait, douloureusement:

—Dieu! Dieu! Comme ils traitent dédaigneusement ce pauvre homme, qui aurait pourtant, plus que tout autre, le droit de juger mon père!

XIV

L'ABNÉGATION SUPRÊME.

—Où donc est Jacqueline? demanda le marquis Patrice d'Auseraie, en sortant du fumoir où, depuis cinq ou six quarts d'heure, il bavardait très joyeusement, en compagnie du prince de Zéran, du comte Valadin, du vicomte de Fonteroche et de Sosthène Letourneur, devenu l'inséparable de son oncle et de sa tante, de sa tante surtout.

Un mois s'était à peine écoulé depuis "l'attentat politique" où le marquis avait failli perdre la vie; mais il n'en était plus question, puisque la blessure se refermait et que le convalescent se remettait, avec une étonnante rapidité, de la fatigue que lui avait causée le lit. Et, d'ailleurs, il était bien inutile qu'on en parlât: l'affaire n'était-elle pas classée, enterrée?

On n'avait pas découvert le coupable; mais le marquis ne lui en pardonnait pas moins et lui appliquait, avec sa mansuétude coutumière, la sublime parole: "Pardonnez-leur; ils ne savent ce qu'ils font!"

—Jacqueline? murmura la marquise.

Et elle parut très surprise de ne pas la voir auprès d'elle.

—Tout à l'heure encore elle causait avec nous.... Vous savez, cette pauvre petite!....

Et elle haussa légèrement les épaules, tout en lançant un regard ironiquement compatissant vers son mari; car cela arrivait très souvent, maintenant, que la jeune fille disparût tout à coup, soit pour aller s'enfermer dans sa chambre, soit pour "se recroqueviller," comme disait la marquise, dans quelque coin.

Ce soir-là. elle s'en était allée tout bonnement dans le petit salon, parce que la conversation de sa mère et de la comtesse Valadin lui était odieuse. Les deux femmes, suivant leur habitude, causaient interminablement et avec un insupportable sérieux de leurs robes et de leurs chapeaux.

Un mois auparavant, Jacqueline aurait souri aimablement de cette conversation; elle trouvait alors sa mère si jeune qu'elle ne s'étonnait pas de lui voir des coquetteries, des préoccupations de jeune fille.

Mais que de changements depuis un mois.

Oh! rien d'extérieur, rien qui pût frapper les étrangers ni même les familiers de la maison, puisque tout se passait dans cette pauvre âme ulcérée.

—Que j'étais encore heureuse, mon Dieu, il y a un mois!

Elle murmurait cela, en se "recroquevillant" dans le petit salon, où elle espérait demeurer seule à peu près toute la soirée, libre de s'abandonner à son inconsolable douleur.

Il y a un mois, bien des désillusions déjà avaient frappé son cœur, mais le culte qu'elle professait pour son père et sa mère suffisait à la maintenir dans des régions sereines où l'avenir lui apparaissait encore brillant, heureux, plein de tendresses, d'intimités!

Aujourd'hui, ce culte était mort, emportant l'espérance.

—Oh! pourquoi ai-je appris?.... Pourquoi ai-je entendu?.... Pourquoi ces abominables secrets m'ont-ils été révélés?...... Avais-je mérité cela, mon Dieu?.... Puisque vous saviez que de telles choses existaient, pourquoi ne me les avez-vous pas cachées à jamais?... Est ce donc que j'avais besoin d'être frappée dans mon orgueil?

Oui, elle se rendait compte qu'elle été trop orgueilleuse, de cette orgueil du sang que le doux Jésus doit réprouver plus que les autres, lui qui a toujours préféré les humbles, les petits!

—Je méritais d'être punie.... mais pas ainsi, mon Dieu! Je ne crois pas être méchante; je n'ai jamais fait aucun mal....

Mais ceci, elle n'en était pas aussi sûre. Et, en examinant bien le fond de sa conscience, elle se trouvait des fautes.

Pourquoi n'avait-elle pas cru sans hésiter les explications de Fonteroche et de sa mère? Pourquoi n'avait elle pas repoussé avec mépris les soupçons que lui causaient le trouble, l'étrange conduite de la marquise durant la fatale nuit?

Et ce n'était pas tout.

Pourquoi, lorsqu'elle avait su que M. de Beaulieu était chez son père, n'avait-elle pas résisté à l'envie de se rapprocher de cette porte, derrière laquelle on disait des choses qu'elle ne devait pas entendre?

Oui, là, elle avait été coupable; elle avait volé des secrets!

Et, depuis, dans ce qu'elle croyait son honneur, sa loyauté, et ce qui n'était sans doute que son orgueil, elle s'était arrogé le droit de juger ses parents.... presque de les condamner!

—Voilà pourquoi Dieu me frappe.... Oh! par quelle expiation pourrais-je effacer?...

Hélas! effacerait-elle jamais de sa mémoire?...

Comme elle songeait, effroyablement meurtrie, à toutes ces choses, la porte du petit salon fut ouverte, refermée. Et elle aperçut le vicomte de Fonteroche qui s'avançait vers elle.

Ils s'étaient à peine revus depuis la nuit maudite.

Elle fuyait dès que sa présence était annoncée; et lui-même, affectant de ne venir à l'hôtel d'Auseraie que pour le marquis, semblait négliger la marquise et oublier sa fille.

Ils s'étaient retrouvés face à face pour la première fois ce soir, pendant le dîner. Ils ne s'étaient pas adressé la parole une seule fois, quoique à chaque instant ils se regardassent à la dérobée. Et Jacqueline sentait toujours de la fièvre dans les yeux de l'ami de sa mère.

—Vous voilà donc, mademoiselle la sauvageonne? dit Fonteroche en s'asseyant auprès d'elle.

Il s'était exprimé avec le ton badin qu'il affectait autrefois avec la jeune fille et pourtant il tremblait. La suprême démarche qu'il tentait lui était si pénible, si odieuse!

Quoiqu'elle eût deviné, tout de suite, qu'une heure particulièrement douloureuse était arrivée pour elle, Jacqueline essaya de sourire aussi:

—Vous étiez tous enfermés dans le fumoir; maman était embarquée, avec Mme Valadin, avec la comtesse Valadin, dans une discussion parfaitement ennuyeuse sur les jupes sans couture; je me suis réfugiée ici, puisque personne n'avait besoin de moi....

—Et vous étiez en train de tirer l'aiguille pour les pauvres, petite sœur de charité?

Jacqueline avait, en effet, près d'elle une table à ouvrage, où Fonteroche savait qu'elle mettait ses travaux de couture pour les enfants abandonnés.

—Voilà qui vous trompe, monsieur. Je ne mérite pas votre compliment; je ne faisais rien du tout....

—Que rêvasser?...

—Que paresser, monsieur. Les grandes filles comme moi ne rêvent plus.

—On rêve à tout âge, mademoiselle; mais puisque vous n'étiez pas en train de rêver, me permettrez-vous de vous parler de choses sérieuses?

Elle devint très pâle, et lui eut un frisson.

—Il va mentir, songeait-elle, continuer son atroce comédie.

Elle s'y attendait depuis plusieurs jours.

Elle ne répondit pas et leva simplement sur lui de grands yeux étonnés.

—Oh! va-t-elle me croire? se demandait-il avec un effroi grandissant; saurais-je bien donner à cet horrible mensonge le ton de la vérité?.. Il faut que je la convainque, pourtant de la sincérité de mes intentions!...

Ce n'était certes pas une âme vulgaire que Fonteroche. Personne n'avait pu apprécier mieux que lui le caractère hautain de la jeune fille; personne ne savait mieux que lui dans quel rêve perpétuel de chevalerie, de loyauté, elle avait vécu jusqu'alors. Et laisser s'enraciner en son âme un soupçon contre sa mère c'était l'abandonner à un poison qui finirait par la tuer.

Il agissait, en ce moment, tout autant pour la jeune fille que pour sa mère. Sa vénération pour Jacqueline, avec une nuance de regret, de remords aussi, était aussi grande que son dévouement pour la marquise.

Il connaissait d'avance ce que Jacqueline allait lui répondre, et que cela allait le chasser, de l'hôtel d'Auseraie, peut-être pour plus longtemps qu'il ne l'avait dit à la marquise. Mais que lui importait, s'il ramenait le repos dans ce jeune cœur si ballotté?

(A continuer)

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cordes et Tuyaux en cuivre.

UN RABOT, UN TOUR,

Un emporte-pièce et divers autres objets.

In re W. N. Villavaso et J. Dibos versus leurs créanciers.

No 44,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul Encanteur—Bureau No 727 rue Commune —MERCREDI, 12 juin 1895, à 11 heures A. M., sur les lieux, Nos 68 70, 72 et 74 rue St-Joseph, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 28 mai 1895, dans l'affaire et pour le compte de W. N. Villavaso et J. Dibos vs leurs créanciers, il sera vendu à l'enchère public, les biens mobiliers suivants:

4 cordres et tuyaux en cuivre pour un vacuum pan de 9 pieds, un rabot, un tour, un emporte-pièce et plusieurs autres objets.

Conditions—Comptant.

29 mai—29—juin 2 4 9 11 12

UN BON PLACEMENT—Cottage résidence de choix.—Avec mansarde finie et bâtisse en bois à deux étages dans le fond, connu comme le No 1,118 Nord Villere, près de la rue Ursulines. Localité bien peuplée et avantageuse Nouvelle ligne de chars électriques passant devant. Offres réitérées de location, refusées à cause de la vente projetée.

SERA VENDU A L'ENCAN, MARDI, 4 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune où le plan est exposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1895 et déposera 10 0|0 au moment de l'adjudication.

PAUL & GURLEY, Encanteurs.

26 mai—26 28—juin 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Propriété de Choix à Alger.

Une Maison en Bois à Deux Etages, No 18 rue Bermuda.

Succession de Louis Todzwer et Sarah Jane Johnson, son épouse.

No 45,359—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune. —MARDI, 25 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 mai 1895, in re. succession de Louis Todzwer et Sarah Jane Johnson, son épouse, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans le 5ème District de cette ville, faisant partie de deux lots désignés comme lots Nos 1 et 2 de l'ilet No 7, maintenant 19, borné par les rues Morgan, Delaronde, Bermuda et Lavergne. La dite portion de terre mesurant (mesure française) 19 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Bermuda, sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations se composent d'une jolie et confortable maison en bois à deux étages, connue comme No 18 rue Bermuda.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèques sur la propriété, avec les assurances et les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente aux dépens de l'acquéreur par devant W. H. Seymour, notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1895, en plus du prix d'adjudication et déposer 10 0|0 à la vente.

19 mai—19 28—juin 4 11 18 25

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Propriété Urbaine,

Terres pour Résidences et Fermes.

A Proximité du Oakland Park, Friedrichsruhe

Et de la ligne des Chars Urbains de la rue du Canal.

Succession d'Adolph Zenneck.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,972.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.— Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 813 rue Commune — MARDI, 11 juin 1895, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières et d'Encan, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté du 7 mai 1895 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé sur le chemin de la Métairie, en cette ville, mesurant 150 pieds de face sur le dit chemin de la Métairie, 150 pieds dans le fond, où il touche à la ligne de limite de la ville de Carrollton, sur une profondeur de 1081 pieds 6 pouces sur la ligne de côté supérieure faisant face au chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain et une profondeur de 1108 pieds sur la ligne inférieure de côté, le divisant du morceau de terre attenant, maintenant la propriété de Charles Eckhardt. Les améliorations consistent en une résidence simple, à un étage couverte en ardoises, contenant cinq chambres, écurie, dépendances, etc. Les terrains sont plantés en une quantité d'arbres fruitiers, tels que pruniers, figuiers, poiriers, orangers, etc. Une résidence très désirable, à 10 minutes de marche des chars électriques de l'avenue du Canal.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devra être représentée par deux billets d'obligation à 1 et 2 ans de crédit, garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; la police d'assurance devra être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1895, en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis Esq., notaire public, aux frais de l'aquéreur.

11 mai—11 12 19 26—juin 2 9 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—D'UNE—

Propriété de Valeur

Dans le Quatrième District.

La maison Double,

Nos 2117 et 2119 rue Sud Liberté.

Le Grand Cottage Simple,

No 2123 rue Sud Liberté.

Deux terrains de choix contigus,

à peu près 56x109 pieds.

Le Cottage Simple en Bois,

No 2217 Avenue Jackson.

Deux Cottages Doubles en Bois,

Nos 2122, 2124, 2126 et 2128 rue Howard. Le tout dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Sud Liberté et Howard.

Deux Cottages Doubles en Bois,

Nos 2133, 2135, 2137, et 2139 avenue Jackson, coin Sud Liberté.

ILET DE TERRE DE VALEUR

Borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Prieur et Johnson.

25 Actions du Fonds Capital de la Lafayette Fire Insurance Company.

—Dans l'affaire de—

Elizabeth Meyer et als. vs John T. Koester et als.

Cour Civile de District—Dossier No 45,728.

Pour effectuer un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 143, (ancien numéro 13) rue Carondelet. MARDI, 25 juin 1895, à midi, à la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division A, jugement rendu le 10 mai 1895 et signé le 16 mai 1895, dossier No 45,728, dans l'affaire d'Elisabeth Meyer et als vs John T. Koester et als, il sera vendu à l'encan pour un partage—

QUATRIEME DISTRICT.

Une Maison Double.

1° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Liberté, Howard et Joséphine et l'avenue Jackson désigné par la lettre T, mesurant 34 pieds de face à la rue Sud Liberté sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces 4 1|2 lignes. Les améliorations consistent en une **maison double en bois couverte en ardoises**, connue comme les Nos 2117 et 2119 rue Sud Liberté et contenant 3 chambres, cuisine, citerne et hangar de chaque côté et rapportant $22 par mois.

GRANDE MAISON SIMPLE.

2° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans les dits district et ilet, et adjoignant la propriété ci-dessus décrite désigné par la lettre U, et mesurant 34 pieds de face à la rue Sud Liberté, sur une profondeur de 138 pieds, 6 pouces et 4 1-2 lignes (plus ou moins). Les améliorations consistent de 8 chambres, office, hangar, citerne, etc., et rapporte $25 ou $30 par mois.

TERRAINS VIDES.

3° **Un certain morceau ou portion de terre** dans le même district et ilet, adjoignant la propriété dernièrement décrite, désigné par les lettres V. & W. qui se touchent et mesurant ensemble 58 pieds 4 pouces et 7 lignes de face sur la rue Sud Liberté sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 1|2 lignes. Les améliorations consistent **d'une vieille maison à deux étages en briques, usine, hangars, etc.**

MAISON SIMPLE EN BOIS.

4° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, désigné par la lettre X, et mesurant 30 pieds de face sur l'avenue Jackson, par une profondeur de 116 pieds 4 pouces et 7 lignes. Les améliorations consistent d'une **maison en bois** connue comme le No 2,217 avenue Jackson, et contenant trois chambres, citerne, hangar, etc.

Deux Maisons Doubles en Bois sur la Rue Howard.

5° et 6° **Deux certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que toutes les propriétés décrites ci-dessus et désignés par les lettres Y et Z qui se touchent, et mesurant chacun 28 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Howard, 29 pieds 11 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond, 52 pieds 6 pouces de profondeur et de face à la rue Howard, sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces, avec une allée commune entre de deux pieds 8 pouces de large, commune à chaque lot. Les améliorations consistent sur le **lot Y d'une maison double en bois couverte en ardoises**, connue comme Nos 2126 et 2128 rue Howard, avec 3 chambres, citerne et hangar de chaque côté et rapportant $16 par mois.

Sur le lot Z il y a **une maison double en bois**, connue comme les Nos 2122 et 2124 rue Howard, avec 3 chambres, citerne et hangar de chaque côté et rapportant $16 par mois.

Toutes les mesures ci-dessus sont, plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine, et sont conformes à des plans faits d'un arpentage et dessin par Charles G. de Lisle, député arpenteur de ville, en date du 17 mai 1895.

Encoignure Jackson et Liberté.

DEUX MAISONS DOUBLES.

7° et 8° **Deux certains lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, et les rues Sud Liberté, Joséphine et Franklin, désignés par les lettres A et B qui se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Lot A, formant l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Sud Liberté et mesurant 28 pieds 1 pouce de face sur l'avenue Jackson sur une profondeur et face à la rue Sud Liberté de 74 pieds. Les améliorations consistent **d'une maison double en bois couverte en ardoises** connue comme les Nos 2,137 et 2,139 avenue Jackson, avec des bâtisses à deux étages couvertes en ardoises dans le fond et contenant 4 chambres, citerne et hangar et rapportant $25 par mois.

Lot B se joignant au lot A et mesurant 31 pieds 11 pouces face à l'avenue Jackson sur une profondeur de 74 pieds, le tout entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en **une bâtisse semblable** à celle sur le lot A. excepté n'a pas de bâtisse à deux étages dans le fond, avec une allée de chaque côté, citerne, etc., et rapportant à peu près $25 par mois et connue comme les Nos 2133 et 2135 avenue Jackson.

Un Ilet de Terre de Valeur.

9° **Un certain ilet de terre** situé dans la Quatrième district de cette ville, étant l'ilet No 66 ou 438 borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Prieur et Johnson, subdivisé entre 18 grands lots et mesurant ensemble 277 pieds, 9 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Washington et à la rue Quatrième, et 257 pieds, 7 pouces de face sur les rues Prieur et Johnson, le tout plus ou moins. **Le Tout** conformément à des plans qui peuvent être consultés à l'endroit de la vente, les mesures étant toutes plus ou moins, et entre ligne parallèle. Mesure américaine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ACTIONS D'ASSURANCE.

10° 25 actions du Stock Capital du Lafayette Fire Insurance Co. de $50 chaque entièrement payées.

Termes et conditions—Pour les actions, comptant avant le transfer. Pour **les immeubles** un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0|0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs feront un dépôt comptant de 10 0|0 sur les lieux et assumeront les taxes pour l'année courante 1895.

Actes de ventes pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux dépens des acquéreurs.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 23 à date.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PAYANT

Dans des Propriétés du Second et Troisième Districts.

Encoignure Conti et Galvez,

MAISON DOUBLE.

Encoignure des rues Amour et Port,

Ilet borné par les rues Enghein et St-Claude.

Maison à un Etage occupé comme Boulangerie.

Encoignure des rues Port et Amour,

Ilet borné par les rues Enghein et Craps.

Maison double en briques à deux Etages.

Succession de Jacob Rockenbach et Caroline Hanisch son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 45,576.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 (ancien numéro No 155) rue Commune—MERCREDI, 26 juin 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, rue Baronne, entre Gravier et Commune,** en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 mai 1895, et en vertu d'un ordre supplémentaire, signé le 20 mai 1895 pour le compte de la succession ci-dessus intitulée, les propriétés ci après décrites, à savoir—

SECOND DISTRICT.

1° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Miro, Bienville et Conti le dit lot formant l'encoignure des rues Conti et Galvez et mesurant, mesure américaine, 54 pieds 8 pouces de face à la rue Galvez sur 82 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue Conti. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage divisée en deux maisons avec quatre chambres et bâtisse dans le fond avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., connu par les numéros municipaux 337 et 339 rue Galvez.

TROISIEME DISTRICT.

2° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désigné par le No neuf, ilet No douze, d'après un plan de Pilié, arpenteur, le 9 février 1835, et déposé dans le bureau de F. de Armas, le dit lot de terre mesurant (en mesure américaine) 29 pieds de face à la rue **Love** par 100 pieds de profondeur et de face à la rue **Port**, le dit l'ot étant borné par les rues **Enghein et St-Claude**, ensemble avec toutes les dépendances, droits et privilèges du dit lot de terre. Les améliorations consistent d'une bâtisse à un étage, occupée comme boulangerie, avec un grand four, et trois chambres, aussi un double cottage faisant face à la rue **Port**, avec six chambres et deux cabinets en tout, citerne, lieux d'aisance, etc.

3° **Un certain lot de terre**, situé dans le même Faubourg, Troisième District de cette ville, désigné par le No quatorze de l'ilet No neuf, borné par les rues **Enghein, Port, Love et Craps**, d'après un plan fait par le même arpenteur le 9 février 1835, et mesurant (mesure américaine) 29 pieds de face à la rue **Love** sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue **Port**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, divisée en appartements ayant en tout huit chambres, bâtisse de cuisine en briques avec quatre chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour des billets portant des hypothèques spéciales, avec 8 0|0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1895 en sus du prix d'adjudication et déposer avec l'encanteur 10 0|0 au moment de la vente.

Acte de vente pardevant John Bassich, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

FORGE COMPLETE,

En Pleine Opération.

JUMENT ET POULAIN.

Succession de Conrad Duvic.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 44,872.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 723 (ancien numéro 155) rue Commune—JEUDI, le 6 juin 1895, à 11 h. A. M., il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux, rue Hôpital entre Royale et Bourbon, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 23 mai 1895, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Le contenu entier de la susdite **FORGE** consistant en étaux, tenailles, marteaux, machines de forage, une machine à gaz avec un arbre de couche, des courroies et des poulies, complète, buggies de seconde main, wagons, etc., etc., **le tout sera vendu en BLOCK.**

Aussi, une jument bai-châtain, avec poulain, harnais, etc.

Conditions—Comptant au moment de la vente.

25 mai—25 29—juin 2 6

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vins, Liqueurs, Conserves, Groceries, Corde, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 45,591.—Division C.

Succession de Charles J. Salathe.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu MERCREDI, le 5 juin 1895, à 10 1|2 heures A. M., dans le magasin nouveau No 1123 rue nord Peters, entre les rues Hôpital et Ursulines, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 17 mai 1895, et adressé à Chas Wm Ahrens—

Le stock entier mentionné ci-dessus, appartenant à la susdite succession.

Termes—Strictement comptant.

25 mai—25 29—juin 4 5

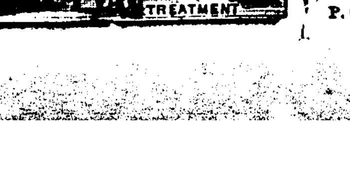

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple dans le Sixième District.

No 1424 Rue Valmont, coin Pitt.

Et un Billet à Ordre à l'Encan.

Succession de Mme Veuve Caroline M. Jersey.

No 45,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C Green, encanteur.—Bureau No 334 rue Carondelet—JEUDI, 13 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, le 9 mai 1895, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° **Un certain billet à ordre**, tiré et souscrit par W. J. Woodruff, daté le 9 mars 1894, pour la somme de deux cents ($200) dollars, avec un intérêt de 8 pour cent par an de la maturité jusqu'au paiement final.

Propriétés.

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots Nos 6 et 7 dans l'ilet No 40, bornés par les rues Valmont, Léo tine, Pitt et Prytanée, conformément au plan dressé par Buisson et Thompson, daté le 23 mars 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire. Les dits lots mesurent chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue Valmont sur une profondeur de 123 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Valmont et Pitt.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu par le No 1424 rue Valmont ayant galeries de face et de côté, 5 chambres, écurie, banquette et briques sur les deux rues.

Conditions de la vente—Pour le billet à ordre, Comptant. Pour la propriété—L'acquéreur doit assumer le paiement de deux billets hypothécaires réunis de $700; un pour $500 daté le 18 février 1894 et prolongé au 18 février 189 , les intérêts sur le dit billet ont été payés. et un de $200 daté le 18 février 1895, les intérêts sur le dit billet ont aussi été payés; pour la résidence, comptant en passant l'acte de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dus et exigibles en cette année 1895 en sus du prix de son adjudication et de faire un dépôt comptant de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Joseph Davigneaud, Notaire.

12 mai—12, 19, 26—j 2, 9, 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le cottage double Nos 417 et 419 rue South Franklin,

Entre Terpsichore et Melpomène

Dans l'affaire de Vve Thomas O'Rorke vs S. S. Rusha et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 41,231.—

A long crédit. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le MARDI, 18 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendus le 15 mars 1894 et signés le 21 mars 1894. Dossier No 41,231, dans l'affaire de la veuve Thomas O'Roske vs S. S. Rusha et als., pour effectuer un partage les propriétés suivante de valeur et désirables, à l'enchère publique, il sera vendu—

Premier District.

Le cottage double, Nos 417 et 419 rue South Franklin, entre Melpomene et Terpsichore, dans l'ilet borné par la rue Bassin, étant l'ilet No 316, Premier District de cette ville contenant 3 chambres de chaque côté (une avec mansarde) citerne, hangars, etc.

Le lot de terre désigné par le No 10 mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces 5 lignes (mesure américaine).

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, y comprenant les liens et les privilèges du vendeur, assurances et honoraires d'avocat: les paiements à crédit à être divisés, si requis, en notes de coupons au gré des parties intéressées; l'acquéreur assumera en addition au prix d'adjudication les taxes de 1895, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente, pardevant Ernest Commagère, notaire aux frais de l'acquéreur.

15 mai—15 19 25—juin 2 9 16 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Maison Double,

GROCERIE ET RESIDENCE

A l'encoignure des rues Adèle et St-Thomas.

—Dans l'affaire de—

Ellen Hartnett, veuve de Thomas McGinnis, vs Joseph McGinnis et als.—No 45,223.

Vente en partage, à long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur.—Bureau, No 143 (vieux No 13) rue Carondelet—MARDI, 18 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, jugement rendu le 6 mai 1895 et signé le 10 mai 1895, No 45,223, dans l'affaire d'Ellen Hartnett, veuve de Thomas McGinnis, vs Joseph McGinnis et als, pour un partage, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Adèle, Rousseau et Joséphine, mesurant à peu près 32 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et face à la rue St-Thomas d'à peu près 79 pieds, le tout plus ou moins, et formant l'encoignure des rues Adèle et St-Thomas. Les améliorations consistent d'**une maison cottage double en bois couverte en ardoises**, occupée comme grocerie et résidence, ayant de chaque côté 3 ou 4 chambres, citerne, etc., et se louant pour $20, à peu près par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0|0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumera les taxes de l'année courante 1895, et fera un dépôt de 10 0|0 sur les lieux.

Acte de vente, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 mai—15 19 26—juin 2 9 13 à date

PAR JOHN J. CASTELL & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Engelbrecht.

Meubles, Dalles, Outils et Autres Effets de Ménage.

PAR JOHN J. CASTELL & CO., Thos. J Wiltz, encanteur—Bureau. No. 144, rue Carondelet—Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 6 juin, à 10 heures A. M., par ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à la dernière résidence du défunt, No 1718 rue St-Louis, entre les rues Claiborne et Derbigny—

Un grand lot de jolis meubles et autres effets de ménage. Aussi, 60 dalles, un lot d'outils et autres objets, trop nombreux pour les énumérer.

Conditions de la vente—Comptant.

26 mai—26 juin 2 6

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU,

AGENT D'AFFAIRES,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O. Box 113. 29 jan—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE EN BOIS,

145 Rue Adams,

ENTRE LES RUES SECONDE ET HAMPSON.

Mme Veuve Annie Tillman vs. Martin Armstrong et als.

No 44,514—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN— W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 13 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 18 mars 1895, et signé le 22 mars 1895, d'un ordre en date du 29 avril 1895, homologant les procédures de famille et d'un ordre en date du 7 mai 1895, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage en bois à un étage, No 145 rue Adams, ayant trois chambres, dans le Septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams Hampson et Deuxième; le lot de terre est désigné par le No 24 de l'ilet 193, sur un plan déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, comme plan No 108, et mesurant 25 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 137 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, situé dans un voisinage tranquille, près des chars électriques.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à 1 an de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et liens du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets; l'acquéreur devra faire assurer les bâtisses sur la dite propriété et transférer la police d'assurance au porteur des dits billets.

L'acquéreur paiera en sus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année courante (1895). L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication afin de lier la vente.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Manufacture ou Entrepôt.

Site du La. Troy Laundry Co., Limited.

Nos 918, 920 et 922 Rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Les Installations, le Contenu et le Bon Vouloir, Ameublement, Chevaux et Wagons de la lite Laundry Company.

Succession de Joseph Hernandez.

No 38,841.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.— W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau, No 138 de la rue Carondelet—JEUDI, 6 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles.—Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 novembre 1894, d'un ordre supplémentaire daté du 8 novembre 1894 et d'un jugement rendu le 29 avril 1895, et signé le 3 mai 1895 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite cour, Division C, dans la succession nommée ci-dessus, les propriétés désignées comme suit:—

1° **Les bâtisses de façade en briques à deux étages, avec un et deux étages en bois et en briques sur les côtés**, Nos 918, 920 et 922 rue Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Dauphine et Bourgogne. Le terrain se compose de deux lots se joignant et mesurant ensemble (mesure américaine), plus ou moins. 64 pieds 10 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 162 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.

La propriété est connue sous le nom du La. Troy Laundry Co. Ltd. Elle est spécialement adaptée pour une manufacture, entrepôt ou lingerie, à cause de sa proximité du centre des affaires.

2° Le contenu, installations et bon vouloir du Louisiana Troy Laundry Co., Ltd, consistant en ameublements de bureau, coffre-forts, machines, bouilloires, pompes, six wagons, sept chevaux, un mulet, harnais et tout ce qui est nécessaire pour conduire une buanderie de première classe. Cet établissement paie maintenant $2,200 par mois, et les affaires augmentent journellement.

Conditions—Pour le mobilier, comptant. Pour les propriétés, un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; la balance à un crédit d'un ou deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets; les améliorations devant être assurées et les polices d'assurance transférées aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant au moment de la vente seront requis des acquéreurs.

Acte de vente par devant M. Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 mai—5 7 12 19 26—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Harding, Sr., et Mme Mary Harding (née Burnetz), son épouse.

No 44,866—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 20 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 mai 1895 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, dans l'affaire ci dessus mentionnée, les propriétés suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville (Alger), désigné par le No 4 de l'ilet No 40, borné par l'avenue Slidel (anciennement rue Jackson) et les rues Franklin, Monroe et Homer, conformément à un plan ou dessin fait par C. A. De Armas, arpenteur, le 1er novembre 1865, annexé à un acte passé devant E Bouny notaire de cette ville, le 15 décembre 1865; le dit lot mesurant (mesure américaine) conformément au dit plan 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à l'avenue Slidel, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Aussi le même jour, à 10 heures A. M., sur les lieux No 49 1-2 avenue Slidel tous les meubles de maisons d'après l'inventaire qui se trouve dans la dite Cour.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1895, au delà du prix d'adjudication; 10 0|0 requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant B. Ory, notaire. aux dépens de l'acquéreur.

Mai 19 26, juin 2 9 16 20.

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS COPYRIGHTS.

CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A **Handbook** of Information concerning **Patents** and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the **Scientific American**, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper, issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. $3 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, $2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

Le Joli Cottage Résidence, No 1036 rue Aline,

Entre Tchoupitoulas et Annonciation.

Retiré de la rue,

A proximité des marchés, chars églises et écoles

Et dans un des meilleurs voisinages de la partie intérieure du Sixième district.

A un long crédit. Conditions faciles.

Dans l'affaire d'interdiction de Wm. F. Tilton.

No 42,478—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier—MARDI, 18 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles. Il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 9 mai 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilège, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou autrement en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline Foucher, Tchoupitoulas et Annonciation, désigné comme lot numéro neuf, d'après un plan dressé par Edgar Pilié architecte, daté le 15 septembre 1884, annexé pour référence à un acte de dépôt passé en l'étude de James Fahey, anciennement notaire, le 14 octobre 1884, et mesurant, en mesure américaine, trente-un (31 pieds) pieds six (6 pouces) pouces de face à la rue Aline sur cent vingt-cinq (125 pieds) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage simple, retiré de la rue.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, garanti par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt; l'acquéreur devra assumer et payer les taxes de l'année 1895, en sus et au-dessus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

15 mai—15 16 19 26 juin 2 9 16 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente Importante

—PAR LE—

SHERIF CIVIL

—DU—

CONTENU ENTIER

—ET DES—

INSTALLALIONS, Etc.

—D'UN DES PLUS—

Beaux, Mieux Installés et plus

Grands Restaurants

DE CETTE VILLE,

Au (Vieux) No 11 rue St-Charles,

—LE TOUT EN—

PARFAIT ORDRE ET CONDITION,

—AUSSI—

Un grand assortiment de provisions,

VINS, LIQUEURS, ETC.

VALENTINE MERZ

—VS—

BERNHARD MEYER.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 45,718—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 3 juin 1895, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux (vieux) No 11 rue St-Charles.

Le contenu entier, installations, ameublements, verrerie et vaisselle, comptoirs, tables, chaises, fours, ustensiles de cuisines, contenus dans le dit local, étant le contenu d'un restaurant élégamment fourni.

Aussi, un grand assortiment de vins, liqueurs, whiskies, cordiaux, cigares, etc., provisions, groceries, etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré: Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 mai—21 25 30—juin 3

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jacob Weidner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 46,058—Division E—Attendu que William Weidner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Weidner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

24 mai—24 28—juin 2

Succession de Michael T. Mulledy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 45,689—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Kate Mulledy, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

29 mai—29 juin 2 7

Succession de G. T. Beauregard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,254—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par René T. Beauregard et Henry T. Beauregard exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er juin—1er 4 10

Professeur de Français et de Musique

Une dame Française, musicienne, ayant obtenu les grades officiels les plus élevés en France, et ayant une grande expérience de l'enseignement, désirerait s'occuper pendant les vacances, dans une famille ou une institution où elle serait défrayée de tous frais, y compris ceux des déplacements, gagnant des appointements modérés. Libre dès à présent, le lieu de résidence lui serait indifférent. S'adresser au bureau du journal.

12 mai—1m